



ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES
TRIFYL
FICHE TARIFAIRE DES DEPOTS POUR LES
PROFESSIONNELS
2021

En application de l'article 5. B) du Règlement intérieur des déchèteries, et suite à la délibération du Comité Syndical de TRIFYL en date du 16 novembre 2020, les tarifs d'accès pour les professionnels pour l'année 2021 sont fixés comme suit :

1. DROIT D'ACCES

Pour l'exercice 2021, le montant du droit d'accès s'élève à **41,00 € HT**, non proratisable. Ce droit est acquittable dès réception de la première facture, et valable jusqu'au 31/12/2021.

2. TARIFS

Dépôts gratuits	Métaux, batteries, Verre, Textiles (vêtements en sacs fermés), Cartouches d'encre, DEEE (Déchets d'Équipement Electrique et Electronique) DEA (Déchets d'Éléments et d'Ameublement)	Piles Cartons (triés), Bois non traité, Lampes usagées, DASRI, radiographies, Huiles Alimentaires Usagées (huiles végétales)
	Inertes	16,50 € HT /Tonne
	Déchets Végétaux	64,00 € HT /Tonne
	Bois traité	117,00 € HT /Tonne
	Tout-venant ou DIB : + TGAP	164€ HT /Tonne + TGAP s/ tarif 2021 (tarif en vigueur au 01/01/2021=30,00€/Tonne)*
	Peintures, solvants, acides, bases Phytosanitaires, DDS en mélange	1 250,00 € HT /Tonne (soit 1,25 € HT/Kg)
	Huile moteur	101,50 € HT/Tonne
	Déchets de plâtre	122,00 € HT/Tonne
	Pesée (l'unité)	9,20 € HT

(*) La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est régie par les articles 266 sexies et suivants du Code des douanes. La Taxe Communale (TC) ou taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers est régie par les articles L2333-92 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.